

Plaine Commune

Habitat

REF : HABITAT2010001

Signataire : LV

OBJET : Mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de 5 ans pour le redressement de la copropriété située 60-62 rue Sadi Carnot à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-3980 du 30 octobre 2007 créant une commission chargée de l'élaboration d'un plan de sauvegarde de la copropriété du 60/62 rue Sadi Carnot à Aubervilliers,

Vu le 2^{ème} protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne à Aubervilliers, signé le 19 juin 2009 préconisant la mise en place d'un plan de sauvegarde pour la copropriété du 60/62 rue Sadi Carnot,

Considérant la volonté de la commune de lutter contre l'habitat dégradé et ainsi de soutenir la requalification de l'habitat privé et en particulier de copropriétés en difficulté,

Considérant les résultats de la phase d'élaboration achevée début 2009 en termes de diagnostic et de perspectives conduisant à la pertinence de la mise en place du plan de sauvegarde pour venir efficacement et durablement en aide à la copropriété,

Considérant le projet de plan de sauvegarde approuvé sur le principe le 17 mars 2009 par la commission partenariale d'élaboration du plan de sauvegarde, présidée par Monsieur le Sous-Préfet,

Considérant le projet de convention partenariale de plan de sauvegarde entre l'Etat, l'ANAH, le département de la Seine Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, le syndicat des copropriétaires et le conseil syndical,

Considérant que cette convention, après approbation, permettra la prise d'un arrêté préfectoral créant officiellement le plan de sauvegarde de la copropriété, pour une durée de 5 ans,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la mise en place du plan de sauvegarde pour la copropriété du 60/62 rue Sadi Carnot à Aubervilliers,

APPROUVE la convention de plan de sauvegarde pour le 60-62 rue Sadi Carnot,

AUTORISE le maire à signer la convention de plan de sauvegarde pour la copropriété du 60/62 rue Sadi Carnot à Aubervilliers entre la commune, l'Etat, l'ANAH, le département de la Seine Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le syndicat des copropriétaires et le conseil syndical.

Pour le Maire

L'adjoint délégué